



*Chasseur un jour...  
Chasseur toujours...*

*Bulletin Trimestriel  
des Chasseurs à Pied*

N° 19 - JUILLET 1977.

*Fastes du 2<sup>e</sup> Chasseurs.*

Il y aura bientôt trente ans, en septembre 1948, le 2<sup>e</sup> Chasseurs, pour la première fois depuis la dernière guerre, célébrait ses Fastes à SIEGEN en ALLEMAGNE, dans la caserne PONT-BRÛLE.

Cette année, en présence de nombreuses personnalités, dont quelques vétérans de cette époque héroïque, le 2<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs à Pied a célébré ses Fastes sous le triple signe du Souvenir, du 15<sup>e</sup> anniversaire du parrainage du Régiment par la Ville de CHARLEROI et du départ du Lieutenant-Colonel CHASSEUR avec remise de commandement au Major BARBIER.

Le Souvenir était matérialisé, en premier lieu par la présence du glorieux drapeau plus que centenaire, par celle ensuite de l'urne contenant de la terre des champs de bataille de 14-18, offerte en 1938 au 2<sup>e</sup> Chasseurs par la Fraternelle des Anciens de la première guerre mondiale, conservée pendant les années 1940 à 1945 par la Ville de CHARLEROI et rendue aux Chasseurs en 1948, par la présence, enfin, de nombreux anciens dont Monsieur Charles LAVAL, Président de la Fraternelle précitée, les anciens Chefs de Corps les Colonels JORIS, BURTON et WALEM. Notre Amicale était représentée par le Président Robert COLIN, le Vice-Président le LtCol de Rés Robert DECKERS, MM Arsène JUGNON et Fernand COSYN, le Colonel BEM e.r. J. GENDARME et le Cdt e.r. Robert MARTIN, ces quatre derniers présents à SIEGEN en 1948 et aussi par le Major BEM J. BOUGEROL, MM DETHIER et TATON et l'Adjudant DERWEDUWEN.

Le parrainage de la Ville de CHARLEROI, dont on fêtait le 15<sup>e</sup> anniversaire, était souligné par la présentation de l'urne contenant de la terre du Pays Noir et par la présence de la Charte signée en 1962 par le Bourgmestre PINKERS et son Collège Echevinal. Notons en passant que cette cérémonie du parrainage de 1962 constituait, en quelque sorte, une reconnaissance d'enfant naturel, puisque les " p'tits chasseurs " étaient adoptés par la Ville depuis plus de cinquante ans. Malgré les élections toutes proches, le mauvais temps et la distance, le Député-Bourgmestre Lucien HARMEGNIES avait tenu à participer aux diverses cérémonies à la tête d'une importante délégation. Ancien Borgmestre de MARCINELLE, il souligna non seulement l'attachement de la Ville à ses Chasseurs, mais encore le dévouement de ceux-ci à la région et il souligna particulièrement l'aide du Régiment lors de la catastrophe minière du Bois du Casier.

Les adieux du Lieutenant-Colonel CHASSEUR furent simples et émouvants; le Chef de Corps avait fait, la veille, des visites de circonstance aux Officiers et aux Sous-Officiers.

Lors de la prise d'armes qui succédait à la messe et au diner fraternel " tous rangs ", il transmit à la troupe un dernier message dans le style direct dont il a le secret, passa celle-ci une dernière fois en revue et salua le drapeau. Ensuite le Commandant de la Brigade procéda à la reconnaissance du nouveau Chef de Corps, le Major BARBIER et le 2<sup>e</sup> Chasseurs défila devant son ancien chef et les

personnalités civiles, religieuses et militaires, belges, allemandes, françaises - du 2me Groupement de Chasseurs Mécanisés - et hollandaises - du 12me Bataillon des Chasseurs de la Garde -.

Devant le drapeau, des fleurs avaient été déposées au pied des urnes et de la Charte par : Monsieur le Bourgmestre HARMEGNIES, notre Président Robert COLIN, Monsieur le Président LAVAL de la Fraternelle 1914-1918 des 2me et 5me Chasseurs à Pied et par Monsieur Georges BOUSMAN, Président du Comité de Liaison des Associations Patriotiques de CHARLEROI. Parmi ces dernières, à côté des nombreux parents et amis des Chasseurs, citons la délégation de la Fraternelle du 5me Bataillon de Fusiliers conduite par son Président le Colonel WALEM et Monsieur Oscar GRANDGAGNAGE.

Au nombre des personnalités figurait le Prince de MERODE, descendant du Comte Frédéric de MERODE qui combattit en 1830 dans les rangs des Chasseurs sous les ordres du Général NIELLON, et qui, mortellement blessé attachait sa cravate au drapeau des Chasseurs en signe de reconnaissance. A l'occasion de cette présence, tandis que des réceptions se déroulaient dans les différents mess et cantines, un panneau fut inauguré consacrant l'existence du club " Frédéric de MERODE ". Ce panneau est l'oeuvre d'un ancien Chasseur, Monsieur MEZETTA.

Des discours furent encore prononcés à l'occasion de ces dernières réceptions, dont celui du nouveau Chef de Corps, le Major BARBIER, à qui nous souhaitons un heureux commandement pour la sauvegarde de l'esprit " chasseur " en terre étrangère.

Au Lieutenant-Colonel CHASSEUR, qui reste des nôtres, l'Amicale souhaite une fructueuse poursuite de sa carrière militaire dans le giron de l'Ecole d'Infanterie d'ARLON.

-----  
 A CHARLEROI, tandis que se déroulaient, à SIEGEN, les Fêtes du 2me Chasseurs, une délégation d'anciens combattants déposait des fleurs au pied de la plaque commémorative de l'acte héroïque du Caporal Léon TRESIGNIES; à l'entrée de la caserne. Notre Amicale, avec son drapeau, était représentée par MM Léon LEMAIRE, Secrétaire National et Roger ROUSSEAU, Administrateur.

#### A SIEGEN



Les autorités saluent le drapeau. (de G. à D.)  
 Mr LAVAL, Pdt Frat 14-18 2me et 5me Ch, Mr HARMEGNIE, Bourgmestre de Charleroi, le LtCol CHASSEUR, Mr COLIN, Pd ANCAP, Mr BOUSMAN Pd Comité de Liaison des Ass Patriotiques.



Le Drapeau du Régiment et son escorte.



#### A CHARLEROI

Les anciens fleurissent la plaque commémorative du Caporal TRESIGNIES.

# Journée des<sup>3</sup> Chasseurs 1977.

Cette année, la traditionnelle " JOURNEE DES CHASSEURS " à PONT-BRULE et à EPPEGEM aura lieu le dimanche 4 SEPTEMBRE. Toutes les Associations jumelées avec notre Amicale ont été prévenues. Les renseignements qui suivent sont donc destinés principalement à nos membres, à leurs familles et à leurs amis.

Nous vous rappelons le programme de la journée:

10.00 Hr : PONT-BRULE: Messe et cérémonie organisée par la Fraternelle des 2me et 5me Chasseurs 1914-1918 avec le concours du Régiment.

10.30 Hr : EPPEGEM: Messe et cérémonie organisée par la Fraternelle du 3me Chasseurs 1914-1918, la Fraternelle du 6me Chasseurs 1914-1918 et la Section F.N.C. EPPEGEM.

12.00 Hr : EPPEGEM: Cérémonie générale au Cimetière Militaire d'EPPEGEM organisée par l'Amicale des Chasseurs et les Sections F.N.C. de CHARLEROI et d'EPPEGEM.

12.30 Hr : EPPEGEM: Réception à l'Hôtel de Ville . (éventuellement).

13.15 Hr : EPPEGEM: BANQUET FRATERNEL réunissant tous les participants désireux.

Chaque Association a été informée du prix de la participation au BANQUET et a été invitée à organiser le déplacement de ses membres.

Les renseignements ci-après sont destinés aux membres de l'Amicale:

1. DEPLACEMENT: Nos membres peuvent évidemment se déplacer par leurs propres moyens. Pour ceux qui le désirent un autocar partira de CHARLEROI à 08.00 hr précises( rendez-vous devant le Musée des Chasseurs, avenue Général Michel) . Le prix du Voyage (aller et retour) est de 150,-(cent cinquante) Francs. Le retour est prévu pour arriver à CHARLEROI vers 20.00 Hr .
2. BANQUET FRATERNEL: Le menu est composé comme suit : Hors-d'oeuvre varié - potage - rotis de boeuf et de porc, croquettes et couronne de légumes - gâteau - café. Les habitués savent combien ce menu est consistant et bien servi. Le prix de ce menu est de 375,-(trois cent septante cinq) francs, TVA et SERVICE COMPRIS mais boissons NON comprises.

-Nous invitons bien cordialement nos membres à assister nombreux à cette journée qui se déroule chaque année dans un magnifique esprit chasseur; Invitez-y vos parents et vos amis, c'est une magnifique occasion de prendre contact avec nos chers amis de la belle Commune d'EPPEGEM qui nous reçoivent toujours avec tellement d'amitié et de sympathie.

-Vous trouverez ci-après un bulletin de réservation que nous vous demandons de bien vouloir renvoyer au SECRETARIAT pour le 13 août 1977 AU PLUS TARD.

-Le paiement des participations doit se faire en même temps que la réservation au CCP n° 000-0199352-17 de l'Amicale des Chasseurs à Pied, rue de Loverval 100 à 6071 CHATELET.

-Les membres se déplaçant en autocar seront, en temps voulu, prévenu des détails du voyage.

( à découper ici )

"JOURNEE DES CHASSEURS" - PONT-BRULE et EPPEGEM - 4 SEPTEMBRE 1977.

NCM et prénom :

Adresse complète :

J'assisterai au pèlerinage à PONT-BRULE et EPPEGEM.

(1) Je me déplacerai par mes propres moyens.

Je demande la réservation de.....places dans l'autocar au départ de CHARLEROI.

Veuillez me réserver..... places au BANQUET FRATERNEL qui aura lieu à EPPEGEM.

Je verse ce jour au CCP 000-0199352-17 de l'ANGAP, rue de Loverval, 100 - 6071 CHATELET :

(2) ..... X 150,-=..... pour le voyage en autocar et

..... X 375,-=..... pour le BANQUET.

(1) supprimer la mention inutile - (2) à supprimer éventuellement.

N.B. Voir au verso les instructions concernant ce BON DE RESERVATION .



## A propos d'Amnistie.

Monsieur le Général e.r. Lucien CHAMPION, Président d'Honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, ancien Chasseur à Pied et membre de notre Amicale depuis sa fondation, nous a aimablement autorisé à reproduire dans notre Bulletin l'allocution qu'il a prononcée lors de la clôture du Congrès 1976 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Au nom de nos lecteurs, nous remercions très sincèrement le Général.

" L'actualité m'oblige à évoquer pour vous, non pas un problème de politique courante, mais une question de principe en matière de moralité politique. Je veux parler de la dernière tentative en date, visant à l'amnistie pour faits de collaboration avec l'ennemi en temps de guerre.

Car c'est de cela qu'il s'agit, et non pas seulement " d'effacer les séquelles de la répression ", selon la formule lénifiante inventée pour masquer la réalité des choses.

Est-ce à dire que la communauté tout entière des anciens combattants, des prisonniers politiques et des prisonniers de guerre, des résistants et des victimes de l'occupant désirerait se complaire, avec tous les tenants du civisme en Belgique, dans une sorte de vigilance partisane dominée par la haine? Personne ne peut le croire, qui s'en tient aux faits. Et les gestes de " réconciliation nationale ", comme on dit, n'ont nul besoin de nouveaux textes légaux pour s'exprimer en tous domaines, sauf celui d'une réhabilitation morale entraînant jusqu'à l'absurde, sinon jusqu'à l'odieux, les "réparations" matérielles.

Que les dirigeants de ce pays, sous quelque forme qu'on lui donne dans l'avenir, y prennent garde : la réhabilitation de la trahison civique dans le passé préparera toujours les trahisons de l'avenir, et envers quelque expression de l'Etat que l'on puisse prétendre établir.

C'est pourquoi les Chasseurs Ardennais, comme je vous l'ai dit l'an dernier, hommes libres de ce temps pour avoir su ce que c'est que défendre la liberté, citoyens de leur Etat pour en avoir fourni la preuve en en payant le prix, défenseurs de leur cité qui rassemblent tout ce à quoi ils tiennent, ne se résoudront jamais, jusqu'au bout de leur vie consciente, à ce que l'effacement progressif de l'esprit civique confonde finalement, dans notre pays, les morts de toutes les causes dans une même dérision. "

N.D.L.R. Il est bien entendu que tous nos membres partageront les idées émises ci-dessus par le Général e.r. CHAMPION et que nous feront l'unanimité pour nous ranger aux côtés de nos amis Chasseurs Ardennais.

Toujours dans le même ordre d'idées, nous reproduisons ci-dessous un article récemment paru dans la presse :

### " Les anciens combattants contre toute forme d'amnistie.

Près de 2000 membres de la Fédération Nationale des Combattants de Belgique ont assisté à Liège au Congrès de leur association. Prenant la parole au cours de la partie académique, le Président National Mr F. DUMOLIN a fait le point des revendications de son association qui compte aujourd'hui encore 120.000 membres. Il a exprimé ensuite son inquiétude devant la division "de plus en plus artificielle" et l'accentuation du pays" et face à la " tolérance dont jouissent l'apologie du fascisme et la justification de la collaboration avec l'occupant ", dénonçant notamment ce qu'il a appelé " la complaisante hospitalité que les organismes d'Etat, radio et télévision, accordent imprudemment aux uns et aux autres. "

Mr DUMOLIN a également répété l'irréductible opposition de la F N C à toute sorte d'amnistie envers les anciens collaborateurs avec l'occupant et a conclu son intervention en affirmant avec force que son association se considérait comme étant en "alerte devant tout ce qui peut altérer la santé morale, déjà bien hypothéquée, du pays."

*N'oubliez pas votre cotisation*

*c.c.p. 000.0199352.17*

# Cotisations.

6

Nous voici bientôt au milieu de l'année sociale. De nombreux membres ne se sont pas encore mis en règle de cotisation pour l'année 1977. C'est certainement un oubli de leur part car, dans le numéro précédent du Cor de Chasse, nous avons inséré un bulletin de virement ou versement pour faciliter le paiement de la cotisation. Nous rappelons que, lors de l'Assemblée Générale de 1977, les cotisations avaient été fixées au taux suivant : Membre effectif et membre sympathisant : 150,-(cent-cinquante) francs: par an.

Membre d'honneur : 1.000,-(mille) francs : par an.

Comment verser sa cotisation :

1. en virant la somme prévue au C.C.P. 000-0199352-17 de l'A.N.C.A.P., rue de Loverval 100 - 6071 CHATELET.
2. en rendant une petite visite au Musée de Chasseurs où le Trésorier est à votre disposition tous les jeudi de 15.00 à 17.00 Hr.

REMARQUE IMPORTANTE: Si, en première page de ce Bulletin, à côté de votre nom, vous trouvez UNE CROIX ROUGE, cela veut dire que : au moment de l'expédition de votre COR DE CHASSE, votre cotisation 1977 n'avait pas encore été reçue par le Trésorier.

Le Bulletin "Le Cor de Chasse" a toujours été, jusqu'à ce numéro, envoyé à TOUS nos membres inscrits, qu'ils soient en règle de cotisation ou non. Le Conseil d'Administration a pris la décision suivante : le prochain numéro (20) qui paraîtra en octobre 1977 NE SERA ENVOYE QU' AUX MEMBRES EN REGLE DE COTISATION POUR 1977.

Chers amis retardataires, un bon mouvement ; il n'est pas trop tard mais il est temps !!!!

## Divers.

### NECROLOGIE.

Chaque fois que cela nous sera possible nous signalerons par le voie de notre Bulletin les décès survenus au sein de notre grande famille. Nous comptons sur nos membres pour nous signaler également les décès dont ils auraient connaissance.

- Le 17 avril 1977, est décédé à CHARLEROI, notre membre Monsieur Jean GAUDIER, bien connu dans notre ville. Notre Secrétaire, Mr Léon LEMAIRE, a représenté l'Amicale aux funérailles.
- Par une carte datée du 12 mai 1977, nous avons été avisé du décès de Mr Albert WILLEMS par sa fille. Nous tenons à reproduire ci-dessous le texte de cette carte:

" Messieurs,

Je viens de trouver chez ma mère une demande d'abonnement au "Cor de Chasse" adressée à mon père, Monsieur Albert WILLEMS. Malheureusement celui-ci est décédé le 13 février dernier. Je puis vous dire qu'il n'a jamais oublié les Chasseurs, et que ceux-ci on fait partie des meilleurs souvenirs de sa vie.

Il avait beau avoir plus de 79 ans, nous en avons eu énormément de peine car c'était un homme de bien.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

(sé) Madame J. TERNEST-WILLEMS. "

Nous présentons nos très sincères condoléances à la famille de notre regretté membre et nous remercions de tout coeur sa fille de nous avoir prévenu d'une façon aussi touchante.

### MUSEE DES CHASSEURS.

Nous rappelons à tous nos lecteurs que le MUSEE DES CHASSEURS est installé dans un bâtiment dépendant de la Caserne TRESIGNIES, avenue Général Michel à CHARLEROI (ancien bâtiment de la Place de CHARLEROI)

Ce musée vaut la peine d'être visité et il le serait encore plus si tous les anciens Chasseurs nous apportaient des souvenirs à y placer ( photos - objets d'équipement - armes - etc ) Vous avez certainement tous un petit objet à nous confier pour enrichir notre Musée. Nous attendons votre visite !!!!

Le Musée est ouvert au public TOUS les jeudis de 14.30h à 17.00h et souvent aussi les lundis mêmes heures.

### COR DE CHASSE.

Notre Bulletin a repris sa parution régulière : première semaine de janvier - avril - juillet et octobre. La Rédaction lance un appel pressant pour que des membres lui fassent parvenir des articles intéressants. Des nouvelles concernant certains membres - promotions - distinctions - décès; ou concernant les associations jumelées (Frat. des Chasseurs - 5me Bn de Fus. - 5me Brigade Merckem, etc) ETC ETC ....  
- Les articles doivent nous parvenir au plus tard pour le 10 du mois qui précède la parution.